

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Médecine d'Urgence »

### Avis du 15 novembre 2021 de la section Médecine d'Urgence du Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Médecine d'Urgence pour statuer sur **les modalités de répartition de la dotation populationnelle complémentaire** prévue par la 3<sup>ème</sup> circulaire de campagne budgétaire 2021.

Lors de sa réunion du 15/11/2021, la section a débattu sur la proposition des services de l'Agence Régionale de Santé d'une répartition du montant global complémentaire selon deux modalités :

- une part permettant d'équilibrer le niveau global des dotations entre 2020 et 2021 et,
- le solde restant au prorata du poids des dotations budgétaires des établissements de santé sièges d'un service d'Urgences de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La section a rejeté partiellement cette proposition et a proposé à l'unanimité des membres présents la répartition du solde restant au prorata de la volumétrie des passages aux Urgences (données 2019).

Le président  
Florent CHAMBAZ